



Safety chez Swisscom

Règle "Transport et stockage de bouteilles sous pression" (045)

© SiBe Safety Swisscom Konzern



Safety chez Swisscom

Règle "Transport et stockage de bouteilles sous pression" (045)

Dangers

- Explosions, chute d'objets

Champ d'application

- La Safety-Règle 045 s'applique aux **liquides inflammables** dont le point **de flamme est inférieur à 55°C** et décrit **le transport, le stockage et la manipulation** de ces derniers
- Les installations et appareils doivent être implantés et exploités de manière à garantir **la protection des personnes, des biens et de l'environnement.**

Mises en garde: bien visibles!



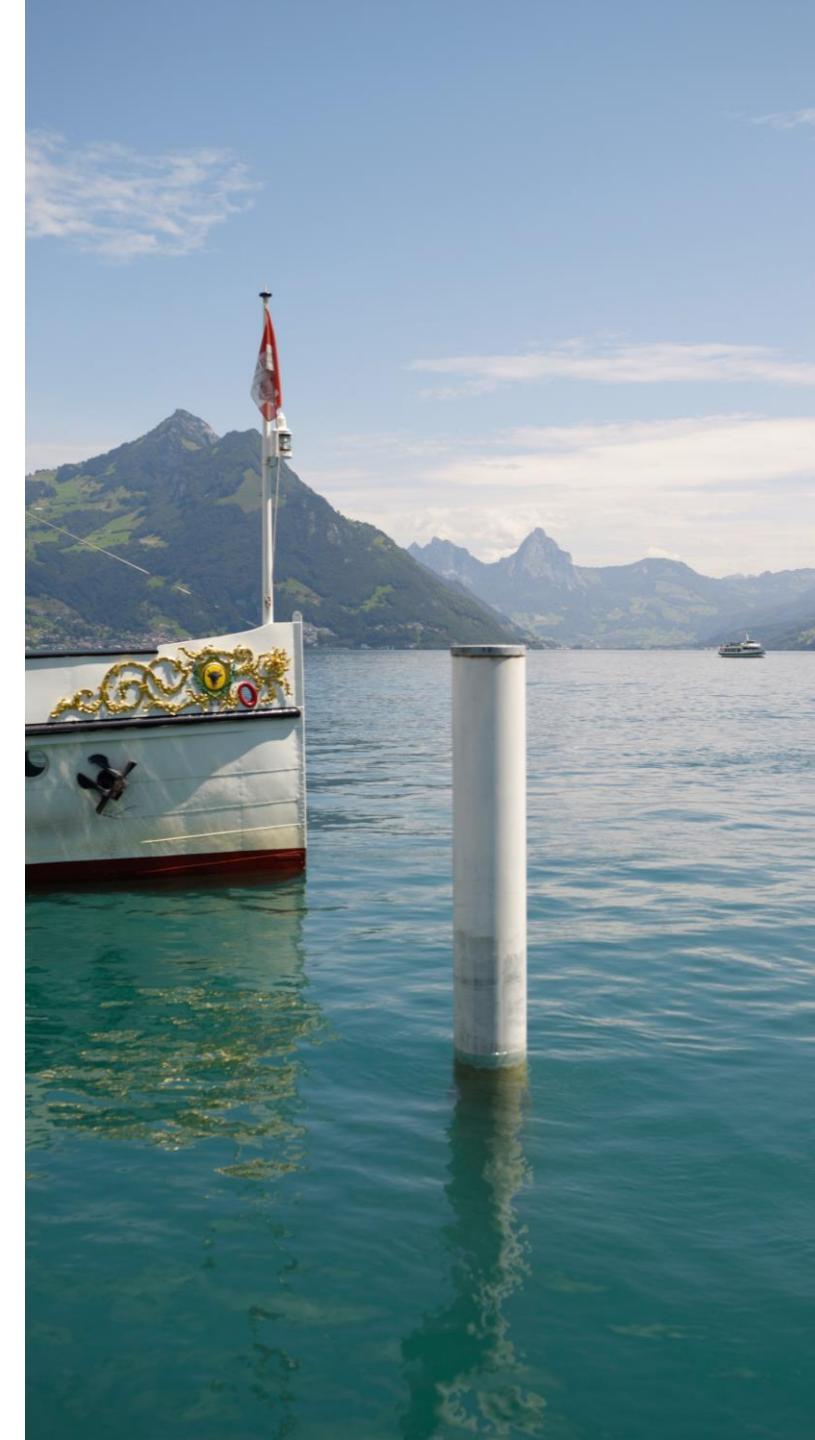
Flamme, nue interdite
et défense de fumer



Danger:
matières explosives



Danger:
matières inflammables



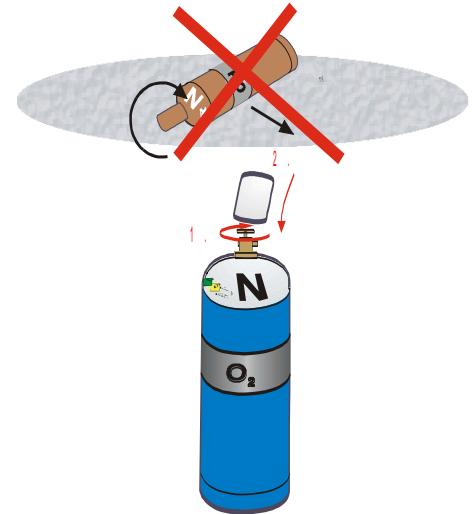


Safety chez Swisscom

Règle "Transport et stockage de bouteilles sous pression" (045)

Transport – tenir impérativement compte de ce qui suit:

- **Protéger** les bouteilles sous pression **contre les chocs**.
- **Ne pas les projeter** ou les **faire tomber** et ne **pas** les faire **rouler** sur le sol.
- **Transport individuel:** dans des chariots porte-bouteille ou des châssis de transport.
- **Transport sécurisé**
 - fermer les robinets;
 - visser les chapeaux de protection;
 - **Ne pas les transporter avec des substances facilement inflammables.**
- **Interdiction de fumer et de flamme nue.**



Stockage en plein air

- Si possible en **position verticale**: **protéger** contre risque de basculement ou de chute.
- **Protéger** les vannes à l'aide de chapeaux de protection et éventuellement d'écrous de fermeture.
- Respecter une **distance** de sécurité > 5,00m par rapport aux installations et équipements voisins, si des dangers peuvent émaner de ces derniers.
- Protéger les bouteilles contre les effets directs **de la chaleur**.
- **L'accès** à l'aire de stockage **est interdit** à toute personne non autorisée.
- **Des extincteurs** doivent être facilement accessibles.





Safety chez Swisscom

Règle "Transport et stockage de bouteilles sous pression" (045)

Stockage dans les bâtiments

- **Stocker** les bouteilles sous pression si possible **en position verticale** et les protéger contre tout risque de basculement ou de chute
- **L'accès** au local de stockage **est interdit** à toute personne non autorisée
- Les chapeaux de protection **doivent** être vissés.
- Respecter une distance d'au moins 0,5m entre les bouteilles sous pression et les radiateurs.
- Les bouteilles de gaz liquide présentant des **fuites doivent** immédiatement être amenées à l'air libre, dans un endroit bien ventilé, et doivent être **repérées** en conséquence.
- Dans les locaux de stockage de gaz inflammables, utiliser exclusivement des **installations électriques** et du matériel d'exploitation **protégés contre les explosions**.



Transvasement de gaz sous pression

- **Le transvasement** de gaz sous pression est **interdit** dans les locaux de stockage.
- **...exception: dans de petites bouteilles***, attention:
 - Si possible à l'air libre
 - non à proximité de tours, puits, escaliers d'accès aux caves ou dépressions dans le sol
 - Le transvasement dans les petites bouteilles (*contenu 425g) est autorisé. Voir la brochure 11024 de la Suva pour la procédure correcte)
 - **Aucune source d'ignition ne doit se trouver dans un périmètre de 5m!**



Safety chez Swisscom

Règle "Transport et stockage de bouteilles sous pression" (045)

Les bouteilles individuelles ne pas autorisé dans ...

- cages d'escalier;
- corridors, cours exigües ainsi que lieux de passage;
- escaliers d'accès à des installations à l'air libre et voies de fuite;
- garages;
- locaux habités ou accessibles au public;
- à proximité immédiate de substances facilement inflammables;
- dans les zones insuffisamment ventilées.

